



LANORAIE

ANNEXE B – CONTENU DU MANDAT DES PROFESSIONNELS



Ingénieur concepteur

L'offre de services au promoteur doit inclure les activités de conception suivantes :

1. Récupération de tous les intrants nécessaires à la conception du projet;
2. Réalisation d'un relevé topographique du site;
3. Coordination de la réalisation des études géotechniques et environnementales requises;
4. Élaboration et mise à jour d'un calendrier de projet;
5. Réalisation d'une étude d'impact du projet sur la distribution d'eau potable – balancement hydraulique;
6. Élaboration des plans et devis pour chacune des étapes du projet;
7. Préparation et dépôt de la formule de demande d'autorisation au MELCCFP et coordination avec le ministère;
8. Préparation et dépôt d'une demande de permission de voirie au MTMD, le cas échéant;
9. Préparation des documents d'appel d'offres, support et émission d'addenda pendant la période de soumission et recommandation d'octroi de contrat au requérant.

Ingénieur chargé de la surveillance

L'offre de services au promoteur doit inclure les activités de conception suivantes :

1. Préparation d'un bordereau pour le contrôle qualitatif des matériaux;
2. Vérification et approbation des dessins d'atelier et de ceux des fabricants;
3. La formulation de recommandations à la Municipalité concernant l'approbation d'équivalence relativement aux matériaux de construction ou aux équipements;
4. Convocation et tenue d'une réunion de démarrage de projet regroupant tous les intervenants;
5. Convocation et tenue de toute réunion regroupant tous les intervenants aux moments jugés opportuns;
6. Rédaction et distribution des comptes rendus de toutes les réunions tenues dans le cadre de la réalisation du mandat;
7. Visites de chantier du chargé de projet au besoin;
8. Surveillance bureau;



LANORAIE

9. La formulation par écrit des conseils au promoteur et à la Municipalité sur les problèmes techniques survenant en cours de construction, lesquels nécessitent considération, avec ou sans visite au chantier;
10. Préparation et acheminement de correspondances relatives aux travaux municipaux;
11. Analyse et préparation des avis de changement demandés par le client ou résultant des conditions de chantier, leur négociation en vue de leur mise en œuvre et leur suivi administratif;
12. Coordination du laboratoire en contrôle qualitatif des matériaux;
13. Formulation d'avis à l'entrepreneur sur l'interprétation des plans et devis;
14. Affectation d'un surveillant de chantier avec résidence sur les lieux des travaux qui :
 - a. Assure une présence continue lors de la réalisation des ouvrages enfouis de génie civil, plus particulièrement pour suivre l'exécution des travaux et noter les changements résultant de conditions particulières;
 - b. Dispense les conseils techniques nécessaires à l'exécution des travaux et à leur inspection;
 - c. Assure la réalisation de tous les essais prescrits;
15. Vérification des demandes de paiement et délivrance de certificats d'autorisation de paiements progressifs et finals, en tenant compte des dénonciations de contrat et quittances;
16. Visites d'acceptations provisoires et définitives;
17. Formulation de recommandations au client relatives à la délivrance des certificats de réception provisoire et définitive de travaux;
18. Délivrance des certificats de réceptions provisoires, de listes de déficiences et de certificats de réception définitive pour chaque étape des travaux en vertu du règlement 1088-2024 de la Municipalité de Lanoraie;
19. La délivrance des attestations de conformité suite à la réalisation des travaux;
20. Obtention d'un relevé d'arpentage après les travaux;
21. Préparation des plans finaux incluant les données du relevé d'arpentage après les travaux;
22. Analyse préliminaire et la formulation de recommandations au client au sujet de tout avis de constatation et de réclamation transmis par l'entrepreneur;
23. Tenue d'une réunion de fermeture de projet.

Les livrables doivent inclure les éléments suivants :

1. Estimé des coûts du projet;
2. Bordereau de prix du laboratoire;
3. Comptes rendus de réunions;



LANORAIE

4. Revue des dessins d'atelier;
5. Demandes de changement et instruction – approuvées par le client;
6. Rapports journaliers de surveillance des travaux;
7. Inspections télévisées avant et après le pavage;
8. Décomptes progressifs;
9. Plans finaux intégrant la conception initiale, tous les changements ou modifications apportés à cette conception au cours de la construction, les dimensions et la nature des matériaux et les données du relevé d'arpentage, et ce, dans les soixante (60) jours suivant la réception définitive des travaux;
10. Certificats de réception provisoire avec une liste de déficiences dans les quinze (15) jours suivant le parachèvement des travaux;
11. Certificats de réception définitive un (1) an après la délivrance du certificat de réception provisoire;
12. Copie des attestations délivrées par la CNESST et CCQ quant à la fermeture du chantier;
13. Attestation de conformité des ouvrages exigée par le MDDELCC;
14. Quittances finales des fournisseurs et sous-traitants.

Ingénieur chargé du contrôle qualitatif des matériaux

Le laboratoire doit inclure, dans son offre de services au requérant, au minimum les activités suivantes :

1. Analyses granulométriques sur pierre concassée;
2. Essais Proctor Modifié sur matériel d'excavation et de remblai;
3. Vérification des formules granulométriques pour approbation (sable et pierre);
4. Approbation des formules de béton de ciment;
5. Essais sur béton frais (vérification de la température, de la teneur en air, de l'affaissement) au chantier incluant l'échantillonnage des séries normalisées de trois (3) cylindres;
6. Essais de la résistance à la compression des cylindres de béton;
7. Approbation des formules de mélange d'enrobé bitumineux;
8. Analyse type II des mélanges bitumineux;
9. Échantillonnage lors de la mise en place et vérification de la compaction incluant le nucléodensimètre;
10. Émission de mémos;
11. Rédaction d'un rapport final approuvé par un ingénieur senior.



LANORAIE

Le laboratoire devra préciser dans son rapport qu'il a accepté l'infrastructure et les couches de sous-fondation et de fondation lors des différentes étapes des travaux. Toute correspondance produite par le laboratoire devra être transmise en copie conforme au directeur des travaux publics de la Municipalité de Lanoraie.

Les livrables doivent inclure les éléments suivants :

1. Rapport final de surveillance comprenant :
 - a. Rapports journaliers;
 - b. Photos;
 - c. Dessins d'atelier approuvés;
 - d. Manuels du fabricant et d'entretien;
 - e. Protocoles d'entretien;
 - f. Comptes rendus de réunions;
 - g. Rapport final du laboratoire;
 - h. Liste des sous-traitants et fournisseurs accompagnée des quittances finales;
 - i. Liste de modifications techniques;
 - j. Décomptes progressifs et recommandations de paiement;
 - k. Rapports d'inspection des conduites;
 - l. Certificat de réception définitive des travaux;
2. Formule d'attestation de conformité des ouvrages exigée par le MELCCFP;
3. Plans « finaux » - une (1) copie papier, pliée et les fichiers au format « *.PDF » et « *.DWG ».